

RÉGLEMENT DE LA BOURSE AUX SKIS ORGANISÉE PAR USB SKI BEAUREPAIRE

La traditionnelle bourse aux skis de l'USB Ski Beaurepaire se déroulera du **15 au 16 novembre 2024** à la salle polyvalente de Beaurepaire.

Notre bourse aux skis, c'est l'occasion de faire des bonnes affaires et de bénéficier des conseils avisés de professionnels ou de bénévoles du club.

Grand choix d'articles de skis, (chaussures, bâtons, skis, vêtements....)

Un atelier de réglage est à votre disposition (gratuitement)

Un atelier de fartage à prix préférentiel sera sur place le 16 novembre.

On vous attend nombreux !

LE PROGRAMME : (attention changement de fonctionnement)

Dépôt du matériel : **vendredi 15 novembre entre 16h00 et 20h00 uniquement** (pas de dépôt autorisé le samedi, sauf modalité précisée ci- dessous)

Vente : **Samedi 16 novembre de 8h00 à 16h00**

Restitution du matériel : **samedi 16 novembre de 16h30 à 17h30**

Règlements acceptés en espèce ou en chèque (ordre usb ski Beaurepaire)

Pour tout paiement en chèque et supérieur à 50€ une pièce d'identité vous sera demandée.

Précisions :

1. Matériel accepté :

Matériel en bon état et récent. Le prix de vente est fixé par le déposant et/ou conseillé par le personnel de la bourse. Une pièce d'identité devra être présentée pour la dépose du matériel.

Le club se réserve de refuser un matériel ne correspondant pas aux critères définis.

La dépose de matériel fera l'objet d'un reçu qu'il faudra impérativement présenter au club pour récupérer le matériel ou la somme des ventes correspondantes aux matériels vendus.

2 Paiement du matériel vendu

Paiement du matériel vendu « pendant les heures de retrait », sur présentation du reçu de dépôt délivré par le club (aucun duplicata ne sera délivré)

15 % du prix de vente sera retenu pour le fonctionnement du club.

La dépose du matériel se déroulera le vendredi de 16h à 20h. Pas de frais de dépose sur matériel invendu.

ATTENTION :

Pour une question d'organisation et d'équité, le club se réserve le droit de refuser la dépose de matériel des retardataires qui viendraient le samedi 16 novembre, ou si acceptation de la dépose, les frais de ventes passeront de 15 à 30% sur le matériel vendu + 2€ par matériel déposé, qu'il soit vendu ou non.

3 Restitution du matériel

Le matériel devra être récupéré dans la plage horaire indiquée avec présentation obligatoire du reçu de dépôt qui vous aura été remis par le club.

ATTENTION :

➔ Si retrait matériel après les horaires définis, le club USB Ski se réserve la possibilité de majorer les frais de retenu de 15 à 25%.

4 Pièces d'identité

Pour lutter contre le recel, une pièce d'identité ou permis de conduire vous sera demandé lors du dépôt et lors du paiement par chèque.

5 Acceptation du Règlement de la Bourse aux skis

Le simple dépôt de matériel entraine l'acceptation intégrale et sans réserve dudit règlement.

Règlement établi par le Club USB SKI BEAUREPAIRE
